

Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de l'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité pour l'année 2023

L'Index de l'égalité professionnelle Femmes-Hommes, dont les modalités d'application et de calcul sont définies par les décrets n°2023-1136 et n°2023-1137 du 5 décembre 2023, a pour objet de mesurer, en toute transparence, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, de chaque administration publique, en agréant plusieurs indicateurs.

Les différents indicateurs visent à mettre en évidence les points de progression pour permettre aux administrations d'identifier les actions correctives à mettre en œuvre.

LADOM obtient la note de **98 points** sur 100 à l'index de l'égalité professionnelle Femmes-Hommes, pour la période de référence du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, dont le détail est le suivant :

	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de point de LADOM
Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les contractuels	80	78
Nombre d'agents publics du sexe sous représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunération	20	20
Total	100	98

LADOM en qualité d'acteur majeur de la mobilité des résidents des outre-mer au service du développement économique, social et culturel de leur territoire est particulièrement sensibilisée et attentive à l'égalité professionnelle.